




*INDICATEUR DU COÛT
DE LA RENTRÉE MMOPK*



VIVRE OU ÉTUDIER : LA PRÉCARITÉ, UN DANGER POUR LES FUTURS SOIGNANTS



DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2024



I. AVANT-PROPOS

L'entrée à l'Université est une **étape clé** dans la vie d'un étudiant, marquant non seulement le début de l'enseignement supérieur, mais aussi de son émancipation. L'Université se veut **accessible** et **gratuite** pour tous, indépendamment du milieu socio-économique. Pourtant, de nombreux étudiants, notamment en santé, souffrent **d'inégalités persistantes**.

C'est pour **souligner ces vecteurs d'inégalités et apporter des propositions concrètes** que les cinq fédérations représentatives des étudiants en **maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK)** se sont réunies afin de produire et publier un indicateur commun du coût de la rentrée.

L'entrée dans les études de santé est marquée par une sélection connue de tous : **les examens classants du PASS et des LAS**. Cet enjeu majeur dans la vie d'un étudiant en santé est exploité par des organismes à but lucratifs, qui profitent de la crainte des parents et du désir de réussite de leurs enfants.

Par ailleurs, l'augmentation incessante du coût de la vie accentue la pression que subissent les étudiants et étudiantes lors de cette première année d'étude déjà très exigeante, de part son intensité et son rythme effréné. Les difficultés financières peuvent contraindre certains à travailler ce qui entraîne presque systématiquement un échec.

Les fédérations représentatives des PASS et des LAS mettent en lumière ces disparités et appellent à des **mesures concrètes** pour garantir une égalité des chances, en soulageant la précarité financière et en réduisant les risques psychosociaux des futurs professionnels de santé.

Valentin MASSERON, Porte-parole de l'ANEPF

Chloé SABATIER, Vice-Présidente en charge de la Lutte contre les Inégalités Sociales à l'ANEPF

Lucas POITTEVIN, Président de l'ANEMF

Dahlia LAKTIB, Vice-Présidente chargée des Perspectives Professionnelles à l'ANEMF

Paul FELIX, Vice-Président chargé du Suivi des Élus et de la Stratégie Électorale à l'ANEMF

Lou-Anne BELLETERRE, Vice-Présidente chargée des Affaires sociales à l'ANESF

Nassilaty ALI, Porte-parole de l'ANESF

Louise Lenglin, Présidente de la FNEK

Blanche Mercierand, Vice-présidente en charge des Affaires Sociales de l'UNECD

I. AVANT-PROPOS	2
II. SOMMAIRE	3
III. LEXIQUE	5
IV. PRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS	6
V. INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE	7
A. CHIFFRES EN RÉSUMÉ	7
1. Frais spécifiques de rentrée	
2. Frais mensuels de vie courante	
B. CHIFFRES EN DÉTAILS	8
1. Frais communs de rentrée	
2. Frais spécifiques de rentrée	
3. Frais de rentrée	
VI. PROBLÉMATIQUES EN PASS ET EN LAS	11
A. ORGANISMES DE PRÉPARATION PRIVÉS	12
1. Historique et croissance	
2. Un coût important non justifié	
B. SANTÉ MENTALE EN DANGER	14
C. NOS SOLUTIONS	16
1. Tutorats : associations d'égalité des chances	
2. Zoom sur l'agrément tutorat	
3. Innovations pédagogiques	
4. Ouverture : réforme d'entrée dans les études de santé	

VII. BILAN 20

VIII. MÉTHODOLOGIE 21

A. FRAIS DE RENTRÉE 21

1. Frais d'inscription
2. Complémentaire santé
3. Frais d'agence
4. Assurance logement
5. Matériel pédagogique

B. FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE 23

1. Loyers et charges
2. Consommables
3. Téléphone et internet
4. Transports
5. Loisirs
6. Menstruations

IX. CONTACTS 26

III. LEXIQUE

- ANEMF** : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
- ANEPF** : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
- ANESF** : Association Nationale des Étudiant.e.s Sages-Femmes
- CNESER** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- FAGE** : Fédération des Associations Générales Étudiantes
- FNEK** : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
- LAS** : Licence Accès Santé
- MENJ** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- MESR** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- MMOPK** : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
- PACES** : Parcours Année Commune aux Études de Santé
- PASS** : Parcours Accès Santé Spécifique
- REES** : Réforme d'Entrée dans les Études de Santé
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- UNECD** : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

IV. PRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS

Créées entre 1961 et 2002, l'**ANEMF**, l'**ANEPF**, l'**ANESF**, la **FNEK** et l'**UNECD** sont des associations régies par la loi 1901 dont le but est de **défendre les intérêts communs des étudiants** de leurs filières respectives.

Administrées par les représentants des étudiants au local, elles jouent un rôle crucial dans la **défense des leurs droits** et l'**amélioration** de leurs **conditions d'études**.

Ainsi, elles œuvrent pour l'**accessibilité des études de santé**, notamment par le développement des **Tutorats** à destination des PASS et des LAS. Un diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'**Agrément Tutorat**, valorise chaque année la qualité des services proposés par les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé.

Les fédérations MMOPK sont fortes de leurs **réseaux** pour porter leurs positions au plus près des étudiants, dans les UFR et les universités. Elles sont également représentées au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (**CNESER**), et sont adhérentes à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (**FAGE**).

V. INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2024

A. CHIFFRES EN RÉSUMÉ

L'indicateur sépare les différentes dépenses en deux catégories, chacune comprenant différents postes :

- Les frais **spécifiques de rentrée** ;
- Les frais de **vie courante**.

1. FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Étudiants en LAS

	LAS avec Tutorat	LAS avec prépa privée + tutorat
2024	1 872,95 €	5 885,16 €
2023	1 758,04 €	5 183,00 €
Variation	+ 6,54 %	+ 13,55 %

Étudiants en PASS

	PASS avec Tutorat	PASS avec prépa privée + tutorat
2024	1 890,10 €	7 565,92 €
2023	1 817,14 €	7 404,05 €
Variation	+ 4,02 %	+ 2,19 %

2. FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

	Frais mensuels de vie courante (PASS et LAS)
2024	1 101,23 €
2023	1 088,74 €
Variation	+ 1,15 %

B. CHIFFRES EN DÉTAILS

Dans les frais spécifiques de rentrée, nous distinguons deux sous-parties :

- Les **frais communs** appliqués à tous les étudiants ;
- Les **frais spécifiques** appliqués aux étudiants du PASS et de la LAS.

1. FRAIS COMMUNS DE RENTRÉE

	Régions	Île-de-France
Complémentaire santé	341,21 €	341,21 €
Frais d'agence	300,00 €	300,00 €
Garantie	519,69 €	687,60 €
Assurance logement	82,41 €	82,41 €
Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)	103,00 €	103,00 €

2. FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Étudiants en PASS

	Régions	Île-de-France
Frais d'inscription	175,00 €	175,00 €
Tutorats	25,35 €	14,19 €
Matériel pédagogique	559,25 €	435,41 €
Matériel pédagogique avec les organismes privés	6 050,83 €	7 267,86 €
Variation	+ 3,21 %	+ 0,13 %

Étudiants en LAS

	Régions	Île-de-France
Frais d'inscription	175,00 €	175,00 €
Tutorats	16,17 €	18,16 €
Matériel pédagogique	540,71 €	451,64 €
Matériel pédagogique avec les organismes privés	4 387,28 €	5 320,34 €
Variation	+19,01%	-0,34%

3. FRAIS DE RENTRÉE

	Régions	Île-de-France
PASS avec Tutorat	1 876,58 €	1 963,82 €
PASS avec Tutorat et organisme privé	7 342,81 €	8 782,08 €
LAS avec Tutorat	1 848,86 €	1 984,02 €
LAS avec Tutorat et organisme privé	5 679,26 €	6 834,56 €

4. FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

	Régions	Île-de-France
Loyer et Charges	519,69 €	687,60 €
Consommables	341,71 €	369,11 €
Téléphone et internet	60,73 €	60,73 €
Loisirs	49,94 €	49,94 €
Transport	17,16 €	42,49 €
Menstruation	9,58€	9,58€
Total	998,81 €	1 219,45 €

VI. PROBLÉMATIQUES DE LA SPHÈRE ÉTUDIANTE EN PASS ET EN LAS

En 2020, la réforme d'entrée dans les études de santé a marqué la fin de la PACES, en instaurant deux nouvelles voies d'accès : le **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et la **L.AS** (Licence Accès Santé).

La charge de travail importante associée à la sélection par le *numerus apertus* exerce une **forte pression** sur les étudiants qui cherchent à maximiser leurs chances de réussite. Ainsi, la fin du numerus clausus n'a pas mis fin aux inégalités de chances. Bien au contraire, **les facteurs d'inégalités se sont démultipliés**.

Ces éléments **impactent gravement la santé mentale** des étudiants, souvent perdus face à la multitude de choix à faire. Leur unique objectif est la réussite, ce qui les pousse à s'investir entièrement dans cette première année, souvent au détriment de leurs ressources financières et de leur santé mentale.

Il est indéniable que l'aide à la préparation aux examens est une étape indispensable dans la réussite au PASS ou aux LAS. Cependant, cette aide ne doit pas devenir une source de précarité ni aggraver les inégalités sociales.

Pour accompagner les étudiants dans cette année éprouvante, deux types d'organismes de préparation se sont développés : les **organismes de préparation privés** communément appelés "prépas privés", et les **tutorats**.

Cette partie vise à comparer ces deux types de structures en mettant en lumière leurs différences, notamment en termes de **coût**, de qualité pédagogique, et de l'accompagnement offert aux étudiants.

A. ORGANISMES DE PRÉPARATION PRIVÉS

1. HISTORIQUE ET CROISSANCE

Depuis une vingtaine d'années, les organismes de préparation privés se sont **solidement implantés** dans le paysage de la première année des études de santé.

Ces entreprises ont su tirer parti de **l'angoisse** des étudiants aspirant à intégrer ces filières et du manque de soutien offert par les universités pour s'imposer dans cet écosystème.

En se positionnant comme **ressource "indispensable"**, celles-ci ont vu leur influence croître, tout comme leurs tarifs, avec une augmentation de **10%** sur une année en région.

Le tarif moyen d'une prépa en région est de **5466,23€ pour un PASS** et de **3830,40€ pour une LAS**. Ceci équivaut respectivement à **31,2** et **21,9 fois** les frais d'inscription à l'université.

En Île-de-France, le tarif moyen d'une prépa est de **6818,26€ pour un PASS** et de **4850,54€ pour une LAS**. Ceci équivaut respectivement à **38,9** et **27,7 fois** les frais d'inscription à l'université.

	2023	2024
PASS Île-de-France	6 812,53 €	6 818,26 €
LAS Île-de-France	4 826,41 €	4 850,54 €
PASS Région	5 331,69 €	5 466,23 €
LAS Région	3 225,46 €	3 830,40 €

“**82%** des personnes inscrites en prépa privée pensaient que la prépa était indispensable à l'accès aux études MMOPK avant de s'inscrire en PASS ou en LAS. “

Résultats de la consultation d'avril 2024 - Dossier de presse Licence Santé

Cette perception a été largement renforcée par la **présence omniprésente** des prépas privées lors des salons étudiants et leur visibilité accrue sur internet, contribuant à les ancrer comme une ressource prétendument incontournable pour réussir la première année.

🎯 POSITION

Les filières MMOPK demandent la mise en place par le gouvernement d'une **stratégie de lutte contre les organismes de préparation privés** aux études de santé et des moyens associés qui lui sont nécessaires, notamment en excluant toute information d'orientation et promotion institutionnelle.

2. UN COÛT IMPORTANT NON JUSTIFIÉ

Pourtant, malgré leurs coûts élevés, les prépas privées n'offrent **ni encadrement certifié ni preuve tangible d'une supériorité pédagogique par rapport aux tutorats universitaires**. De plus, elles se concentrent principalement sur la médecine, et invisibilisent les autres filières de santé qui sont tout aussi cruciales. À l'heure où notre système de santé évolue vers une **approche interprofessionnelle**, il est essentiel que les étudiants aient une **vision claire** de toutes les opportunités qui s'offrent à eux **dès la première année**.

B. UNE ANNÉE SOUS PRESSION : SANTÉ MENTALE EN DANGER

1. CONSTAT DU COÛT DE LA RENTRÉE SUR LA SANTÉ MENTALE

Si la santé mentale des étudiants a toujours été une priorité pour nos fédérations de filières, elle en devient une priorité nationale. En effet dans le Rapport Charge et produits publié en juillet par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, un des fils rouges est "l'amélioration de la santé mentale des jeunes".

🔍 ZOOM SUR LES CHIFFRES DU RAPPORT CHARGES ET PRODUITS

- **+18%** de consommation de **psychotropes** chez les jeunes entre 2019 et 2023 ;
- **+60%** de consommation d'**antidépresseurs** chez les jeunes entre 2019 et 2023.

Suite à la consultation de 2024 recensant 13 000 réponses d'étudiants ayant vécu la PASS ou la LAS, nous faisons face à un constat sans appel : **la première année est une source d'anxiété importante**, le bien être étudiant n'est pas amélioré comme le promettait la réforme d'entrée dans les études de santé.

🔍 ZOOM SUR LES CHIFFRES DE LA CONSULTATION D'AVRIL 2024

- **81%** des personnes interrogées sont **plus stressées** depuis leur entrée en PASS/LAS ;
- **43%** d'entre elles ressentent un **stress intense** plusieurs fois par jour.
- **42%** des jeunes en PASS/LAS ont **envie d'arrêter** en cours d'année.

La première année des futurs professionnels de santé ne doit pas impacter l'ensemble de leur cursus, à cause d'une **précarité grandissante** chez les étudiants en santé, ou face à la pression mentale que procure les organismes de prépas privés.

”TÉMOIGNAGE

“Dans un pays où l'université est gratuite, voir des prépas émerger à cause des failles du système est je pense **dramatique** et montre les problèmes de cette réforme. Les gens qui n'en bénéficient pas à cause de leur budget se sentent **exclus** d'une possibilité de réussite alors que **les tutorats sont très bons**.”

LAS1 Biologie 22-23 à Limoges

”TÉMOIGNAGE

“La réforme a seulement été un moyen pour les prépas privées de nourrir leur chiffre d'affaires et **accentuer la compétition** des étudiants entre eux, faisant oublier à certains les principes et les valeurs personnelles qui les ont menés à vouloir entrer dans les études de santé.”

PASS 23-24 à Bordeaux

Les fédérations de filières MMOPK mettent en avant la nécessité de **garantir à chaque étudiant une première année de santé autour de leur formation**. Alors que cette première année est la genèse des futurs professionnels de santé, les fédérations estiment qu'il est de leur devoir **d'accompagner ces étudiants** pour qu'ils ne soient pas soumis à des inégalités provoquant une pression mentale trop importante.

L'objectif est donc de **créer un environnement d'apprentissage équitable et soutenu**, afin que tous les étudiants puissent évoluer sereinement dans leurs formations.

@POSITIONS

- Les filières MMOPK demandent la mise en avant des **professionnels et professionnelles pouvant orienter ou accompagner les étudiants** et étudiantes pour leur santé mentale ;
- Les filières MMOPK demandent la création de **groupes de soutien** entre pairs pour favoriser l'échange d'expériences et le soutien mutuel ;
- Les filières MMOPK demandent une **déculpabilisation des étudiants** et étudiantes qui souhaiteraient se réorienter ainsi qu'un accompagnement de ces derniers ;
- Les filières MMOPK demandent la mise en place de **temps de sensibilisation sur la santé mentale**, de gestion du stress et de l'anxiété ;
- Les filières MMOPK demandent le développement de l'accès à **l'activité physique et sportive** ;
- Les filières MMOPK demandent une meilleure communication sur les dispositifs déjà mis en place par l'université ou les **services de santé étudiants** ou les **SUAPS** ;
- Les filières MMOPK demandent la prise en compte de **l'impact sur la santé mentale** des étudiants et étudiantes dans chaque prise de décision les concernant.

C. NOS SOLUTIONS

1. TUTORATS : ASSOCIATIONS D'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les **tutorats** sont des associations dont le but est d'**accompagner bénévolement** les étudiants en première année. Ces tutorats sont **animés par des étudiants** des années supérieures, eux-mêmes **bénévoles**, sous la supervision d'enseignants.

À la différence des prépas privées, qui peuvent être très coûteuses, ces tutorats sont dispensés pour en moyenne en région, **25,35€ pour un PASS** et **16,17€ pour une L.AS**. Cela revient, respectivement, à **215,6** et **236,9** fois moins cher qu'une prépa privée.

En Île de France, les tutorats coûtent en moyenne **14,19€ pour un PASS** et **18,16€ pour une L.AS**. Cela revient, respectivement, à **480,5** et **267,1** fois moins cher qu'une prépa privée.



Le coût d'une prépa privée est en moyenne 360,7 fois celui du Tutorat sur tout le territoire.

Ils accompagnent pédagogiquement les étudiants en PASS ou en LAS, **au travers de cours de soutiens**, de conseils d'organisation, de méthodologie. Mais aussi part l'organisation d'examen blanc, de colles chaque semaine...

L'ensemble des tutorats sont accompagnés par les fédérations de filières afin de garantir des valeurs communes : **garantir l'égalité des chances**. Mais aussi assurer une formation innovante et andragogue.

Enfin, la qualité des enseignements et de l'accompagnement est valorisée au travers d'un agrément donné par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

2. ZOOM SUR L'AGRÉMENT TUTORAT

 ZOOM SUR L'AGRÉMENT TUTORAT

L'Agrément Tutorat du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été créé dans le but de **souligner** la qualité des services proposés par les Tutorats. Grâce à leurs efforts, leur expertise et leurs compétences dans l'accompagnement des personnes en première année en études de santé, **leur qualité n'est plus à**

démontrer. Il est décerné par un jury composé de membres des 5 filières monodisciplinaires de santé concernées (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie) ainsi que d'un membre du ministère. Il signe une véritable reconnaissance institutionnelle de la qualité des actions menées par les Tutorats et leur donne encore plus de légitimité auprès des lycéens et lycéennes, des parents mais également des institutions (lycées, universités).


 POSITIONS

- Les fédérations MMOPK demandent à ce que **l'agrément ministériel soit poursuivi**, et que des démarches soutenant les Tutorats continuent d'être développées.
- Les fédérations MMOPK demandent à ce que cet accompagnement ministériel soit accompagné d'un **soutien financier**, et d'une amélioration de l'accès au subvention.
- Les fédérations MMOPK demandent à ce que les Tutorats soient **accompagnés par les universités** via/par un soutien matériel, financier et pédagogique.
- La reconnaissance du travail des Tutorats en maintenant la procédure d'agrément ministériel et en **systematisant les dispositifs de valorisation** tels que les lettres de primauté.

3. INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

D'année en année, les tutorats se **renouvellent** et apportent de nouvelles pistes **d'innovations pédagogiques** et d'accompagnement des étudiants.

Parmi celles-ci : le soutien moral tout au long de l'année, par des ateliers sport, bien-être ou de nombreuses autres initiatives comme le parrainage. Le but du **parrainage** est d'attribuer à chaque étudiant de PASS et LAS un étudiant d'année supérieure, qui devient une personne de confiance régulièrement disponible pour répondre à ses questions, donner des conseils, confier le vécu de son année, etc...

Enfin, le Tutorat informe les étudiants sur les **différentes options d'orientation** et de réorientation qui s'offrent à eux tout au long de l'année et dans la suite de leur cursus. Il leur transmet les informations relatives aux différentes filières de santé, et leur donne les clefs pour faire des choix d'orientation pertinents et éclairés.

POSITIONS

- Les fédérations MMOPK demandent à ce que les Tutorats soient accompagnés par les universités via/par un **soutien matériel, financier et pédagogique** ;
- Les fédérations MMOPK demandent une **implication des rectorats** pour faciliter la mise en relation entre les lycées et les Tutorats.

4. OUVERTURE : RÉFORME DE L'ENTRÉE DANS LES ÉTUDES DE SANTÉ

Contexte

En 2020, la réforme d'entrée dans les études de santé a marqué la fin de la PACES, en instaurant deux nouvelles voies d'accès : le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et la L.AS (Licence Accès Santé).

Objectifs de la réforme :

- Diminuer le gâchis humain ;
- Diminuer les risques psycho-sociaux en améliorant la qualité de vie et le bien être des étudiants ;
- Diversifier les profils recrutés dans les formations MMOP (académique, géographique et sociale) afin de favoriser une représentation plus équitable des étudiants.

Les fédérations de filières MMOPK ont réalisé l'année dernière, une **enquête sur les modalités d'application de cette réforme** auprès des associations locales, permettant de créer le rapport REES. Par la suite, une consultation en avril a permis de recueillir plus de 13 000 réponses d'étudiants ayant vécu la PASS ou la LAS, ce qui a contribué à l'élaboration de la **Contribution Licence Santé**.

Le constat est sans appel, malgré les objectifs de cette réforme, **son application s'avère disparate sur le territoire**. Ce manque d'homogénéité et d'accompagnement approprié ajoute une pression mentale accrue pour de nombreux étudiants, allant à l'encontre des ambitions initiales de la réforme.

Face à cette situation, les fédérations de filières MMOPK, s'engagent fermement à **améliorer l'accompagnement** de cette première année décisive. Cela implique une meilleure harmonisation des pratiques sur le front commun qui doit être appliquée face aux prépas privées, une communication renforcée sur les tutorats et un soutien accru pour tous les étudiants, quel que soit leur lieu de formation.

La **Contribution Licence Santé**, proposé par les fédérations de filières MMOPK souhaite engager les discussions pour faire évoluer cette réforme. Pour que la 1ère année une année de formation et non plus de sélection. Mais aussi pour rendre la sélection des étudiants en santé plus pertinente et cohérente avec leur future profession

POSITIONS

- Les filières MMOPK insistent sur l'importance de la **conservation d'une voie unique et commune** d'entrée dans les études de santé.
- Les filières MMOPK demandent à ce que la licence santé soit **harmonisée** sur l'ensemble du territoire.

Les problématiques des étudiants en PASS/LAS sont nombreuses, tout comme leurs causes. Veillons à répondre à chaque causes pour assurer un meilleur développement personnel et professionnel des futurs piliers de la santé de demain

VII. BILAN

La première année de santé, genèse du futur professionnel de santé, conditionne tout son cursus universitaire, hospitalier et professionnel.

Face à l'importante charge de travail, celle-ci ne doit être entravée par aucune inégalité. **Précarité ou organismes de préparations privés entravent l'égalité des chances et menacent la santé mentale des futurs sages-femmes, médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et kinésithérapeutes.**

 **Les étudiants en santé d'aujourd'hui s'occuperont de vous demain, occupez vous d'eux aujourd'hui.**

Les fédérations MMOPK soutiennent toute forme de préparation aux études de santé garantissant l'égalité des chances pour tous et toutes.

Une première année de santé mal organisée fragilise l'ensemble des études de santé.

VIII. MÉTHODOLOGIE

A. FRAIS DE RENTRÉE

1. Frais d'inscription

Pour la rentrée 2024, les frais d'inscription ont été dégelés et sont désormais indexés sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Insee pour l'année précédente. On considère ici le cas d'un étudiant non boursier de nationalité française ou de l'Union Européenne.

Le PASS et la LAS étant considérés comme des **licences**, le montant des frais d'inscription est de **175 €** pour l'année universitaire 2024-2025.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36520/2>.

2. Complémentaire santé

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2024.

L'indicateur se base sur la complémentaire « **Essentielle LMDE** » et équivalents dans les mutuelles régionales.

Sources : <https://www.lmde.fr/>, <https://heyme.care/fr>, <https://smerra.fr/>, <https://www.yvon.eu/>, <https://www.smeno.com/>

3. Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire.

L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20 m², avec état des lieux.

- Zone très tendues (Paris et petite couronne) : **12€/m²**
- Zone tendue : **10€/m²**
- Zones non tendues : **8€/m²**

Sur l'ensemble des territoires, un maximum de 3€ au m² peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.

Source : [service-public.fr/FraisAgence](https://www.service-public.fr/FraisAgence), [LegiFrance – Cadre légal](#), [Zonage A,B,C](#)

4. Assurance logement

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent à la **moyenne nationale** du montant d'un an d'assurance logement dès la rentrée 2024. L'indicateur se base sur une assurance du type « **Essentielle** ».

Sources : <https://www.mae.fr/>, <https://heyeme.care/fr>, <https://smerra.fr/>, <https://www.yvon.eu/>, <https://www.smeno.com/>

5. Matériel pédagogique

La rubrique “Matériel pédagogique” correspond à la somme de plusieurs points de dépenses.

Tout d'abord, un **panier moyen de fournitures de rentrée** considérées comme nécessaires selon la FAGE : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Les prix retenus sont ceux d'entrée de gamme ou de marque commerçant.

Source : [Auchan](#), [Carrefour](#), [Intermarché](#), [E. Leclerc](#), [Casino Supermarché](#), [Systèmes U](#)

Les fédérations de filière MMOPK, ont fait le choix de compléter ce montant avec les dépenses suivantes :

- Si applicable, **coût de l'impression au premier et second semestres des cours de PASS ou de L.AS**, abonnement supplémentaire annuel aux services de la faculté, coût du matériel supplémentaire obligatoire.
- Selon si le total considéré comprend ou non les organismes privés, **coût annuel de l'inscription dans un organisme de préparation privé au PASS ou à la L.AS**, et coût de la pré-rentrée au sein de ce même établissement. Les frais de dossier sont ajoutés le cas échéant. Le montant pour chaque UFR correspond à la moyenne des prix pratiqués dans les organismes de la ville.

Ces deux derniers points de dépenses sont estimés à l'aide des données recueillies par les **administrateurs des fédérations de filières**, et confirmés grâce à un rapport fourni par les référents chargés des Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé au sein des fédérations MMOPK.

B. FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

1. Loyers et charges

L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

- Moyenne des '**loyers moyens**' indiqués par la côte des loyers de LocService.fr ;
- **Pondération** à l'échelle d'un territoire ou nationalement selon la répartition académique de la population étudiante universitaire.

La moyenne est réalisée pour chaque ville étudiante d'un **studio de 20 à 30m²** et pour un T2 de moins de 30m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées. Sauf pour l'IDF, où sont uniquement pris en compte des studios de moins de 20m².

Source : locservice.fr

2. Consommables

Cet indicateur regroupe trois données fournies par la FAGE :

- Le coût de **5 déjeuners au restaurant universitaire CROUS** par semaine, soit 20 par mois, au tarif non boursier.

Source : etudiant.gouv.fr

- Un **panier mensuel de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas**, complétant les 20 déjeuners pris au CROUS. Les aliments sont sélectionnés pour correspondre aux recommandations du Plan National Nutrition Santé. La moyenne des coûts est basée sur une proportion de 95 % d'omnivores et 5 % de végétariens. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart moyen de prix entre Province et Île-de-France, calculé par l'Insee, est appliqué.

Sources : mangerbouger.fr, [Auchan](https://www.auchan.fr), [Carrefour](https://www.carrefour.fr), [Intermarché](https://www.intermarche.fr), [E. Leclerc](https://www.leclerc.com), [Casino Supermarché](https://www.casino.com), [Systèmes U](https://www.systemes-u.com)

- Enfin, un ensemble de **produits quotidiens non alimentaires** comprenant :
 - Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0% ;
 - Vestimentaire : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures) ;
 - Hygiène : Un lot de produits d'hygiène ;
 - Entretien : Un lot de produits d'entretiens ;

Sources :

- Vestimentaire : [H&M](#), [Zara](#), [Bershka](#), [Uniqlo](#)
- Autres : [Auchan](#), [Carrefour](#), [Intermarché](#), [E. Leclerc](#), [Casino Supermarché](#), [Systèmes U](#)

3. Téléphone et internet

Sont pris en compte des abonnements de **téléphonie mobile, fixe et Internet** chez plusieurs grands opérateurs. Sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100 Go de données mobiles et une box internet.

Sources : [Orange](#), [SFR](#), [free](#), [Bouygues Telecom](#)

4. Transports

L'indicateur se base sur le prix moyen d'un abonnement aux transports en commun au **tarif jeune ou étudiant**.

Source : Prestataire local de transports en commun

5. Loisirs

Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique.

- **Activités physiques et sportives** : Une dépense moyenne de 207€ par an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport ;
- **Cinéma** : Coût moyen de 2 séances de cinéma dans le mois ;
- **Streaming vidéo** : Moyenne des abonnements au tarif étudiant ;
- **Streaming musique** : Moyenne des abonnements au tarif étudiant.

6. Menstruations

Les coûts moyen des règles pour les personnes menstruées est calculé à partir du **simulateur proposé par Le Monde**. L'indicateur se base sur une moyenne de 5 jours de menstruations par mois, avec une utilisation de 7 serviettes hygiéniques par jour en moyenne et des anti-douleurs.

Valentin MASSERON

Porte-Parole (ANEPF)

presse@anepf.org

06 58 01 35 51

Chloé SABATIER

Vice-Présidente en charge de la Lutte contre les Inégalités (ANEPF)

lutte.inegalites@anepf.org

07 80 44 65 50

Lucas POITTEVIN

Président (ANEMF)

presidence@anemf.org

06 50 38 64 94

Paul FELIX

Vice-Président chargé du Suivi des Élus et de la Stratégie Électorale (ANEMF)

affaires.sociales@anemf.org

07 81 41 06 40

Nassilaty ALI

Porte-Parole (ANESF)

porteparole@anesf.com

06 46 68 58 42

Lou-Anne BELLETERRE

Vice-Présidente en charge des Affaires sociales (ANESF)

affairesociales@anesf.com

Blanche MERCERAND

Vice-Présidente en charge des Affaires sociales (UNECD)

social@unecd.com

07 83 43 15 01

Louise Lenglin

Présidente (FNEK)

presidence@fnek.fr

06 67 28 26 40